MES ENGAGEMENTS / CHARTE TSO

La charte du professionnel TSO

Dix engagements personnels pour des prestations vérifiables. Cette charte sera signée avec les règles définitives, avant toute attribution.

01 Je justifie mes compétences
Je fournis les certifications, diplômes et autres justificatifs nécessaires à mes missions.

02 Je suis correctement assuré
Je vérifie que mon activité et mon rôle sont couverts pendant toute la durée du label.

03 Je réalise réellement les missions déclarées
Je rends identifiables les personnes qui visitent, analysent et signent. Aucune signature de complaisance.

04 Je travaille selon le dispositif TSO évalué
Je relie mon identité, le lieu, la date, les constats et le rapport. Je conserve des preuves vérifiables et signale toute modification importante du dispositif.

05 Je reste indépendant
Je déclare mes liens et refuse toute pression visant à modifier mes conclusions.

06 Je maintiens mes connaissances
Je suis les évolutions réglementaires et j'adapte mes pratiques.

07 Je surveille mon matériel
Je réalise les vérifications, étalonnages et opérations de maintenance nécessaires à son usage.

08 Je protège et informe mon client
Je protège ses données, explique les limites de ma mission et signale les dangers constatés.

09 Je démontre la fiabilité de mes moyens
Je présente des exemples réels, explique les limites de mes outils, coopère aux contrôles et corrige les écarts.

10 Je respecte la décision du comité FED
Je n'utilise le label que pour les activités admises et pendant sa validité. Je cesse son usage après suspension, retrait ou expiration.

Nom et prénom : _____

Label et activités demandés : _____

Règlement reçu et version : _____

Date : _____ Signature : _____

Signer la charte ne suffit pas à obtenir le label. La signature intervient avec les règles définitives.